

Date :	A fixer par l'administration (2018)
Durée :	2 heures
Matériel autorisé :	Calculatrice non programmable
Document Autorisé :	Plaquette des comptes du SYSCOHADA

DEVOIR DE COMPTABILITE DES SOCIETES

DOSSIER 1

Au 31 décembre N, la SA « BRIOS » a réalisé un bénéfice avant impôt de FCFA, 24.347.975. Dans le cadre de la détermination du résultat fiscal, vous disposez des informations suivantes montants en FCFA) :

- une vente de marchandise TTC pour 14.974.790 a été enregistrée pour ce montant ;
- un véhicule destiné à l'exploitation dans l'entreprise, acquis TTC pour 28.293.200 depuis le 15/06/N-2, est amorti au taux de 25% alors que le taux fiscal est de 20% ;
- les intérêts sur l'avance de fonds de 100 Millions reçue des actionnaires au titre de l'année N (12 mois) ont été servis au taux de 17%, le taux en vigueur à la Banque centrale est de 11% ;
- des libéralités et dons ont été réalisés par la société pour une valeur totale de 2.160.000. On suppose que le chiffre d'affaires enregistré au compte 701 « ventes de marchandises » au cours de l'année N s'élève à 632.760.000.
- Les acomptes provisionnels ont été payés au titre de l'exercice N sur la base du résultat imposable de l'exercice N-1 qui s'élève à 23.492.840.
- L'impôt sur les sociétés de l'exercice N a été déclaré le 30/04/N+1.

Travail à faire:

1°) Au regard des dispositions fiscales, procéder aux redressements nécessaires et déterminer le résultat fiscal de l'exercice N

2°) Déterminer l'impôt BIC relatif à l'exercice N et procéder aux régularisations nécessaires des comptes BIC.

3°) Passer les écritures d'acompte au titre de l'exercice N+1.

DOSSIER 2

A la fin d'un exercice, les comptes de bilan de la SA NOUDOGBE, se présentent comme suit après affectation des résultats (montants en FCFA):

Actif	Montants	Passif	Montants
Bâtiments	225 000 000	Capital (10 000 actions)	200 000 000
Matériel de transport	65 000 000	Réserves légales	13 500 000
Marchandises	50 000 000	Réserves facultative	79 000 000
Clients	20 000 000	Emprunts	55 000 000
Banque	10 000 000	Fournisseurs	22 500 000
Total	370 000 000	Total	370 000 000

Travail à faire

- 1- Calculer de deux manières différentes la valeur mathématique théorique (valeur mathématique comptable) de l'action.
- 2- Une expertise fait apparaître les évaluations suivantes (montants en FCFA):
bâtiments, 250 000 000 ; fonds commercial, 10 000 000 ; matériel de transport, 60 000 000 ; clients, 19 000 000 ; emprunts, 56 500 000.
 - a- Déterminer l'ANCC par la méthode additive, puis déduire la valeur mathématique intrinsèque ;
 - b- Retrouver l'ANCC par une autre méthode.

DOSSIER 2

La SA « THOMAS » a un capital de 80 000 000 décomposé comme suit (montant en FCFA) :

- Actions A : 1 000 unités de 10 000 entièrement libérées et amorties.
- Actions B : 5 000 unités de 10 000 entièrement libérées et non amorties.
- Action C : 2 000 unités de 10 000 libérées de moitié.

Un extrait de son bilan au 31 décembre N, comporte entre autres les éléments suivants avant répartition du bénéfice :

Immobilisations brutes : 35 000 000, Amortissements : 8 500 000, Réserves : 32 000 000 : Résultat ; 20 000 000 ; Subvention d'équipement : 3 600 000, Emprunt 5 ans : 20 000 000, Fournisseurs : 14 800 000, Etat : 2 850 000.

Le montant des dividendes distribué est de 8 000 000, le résultat non distribué est totalement porté dans les réserves.

Travail à faire

Calculer la valeur mathématique de chaque catégorie d'actions puis commenter les réponses.

NB : Tenir compte de l'impôt sur les sociétés de 30% sur les Subventions d'équipement.